

Version en ligne



Nouveau programme de bonification annuelle

Chère partenaire, cher partenaire,

Nous vous informons que nous avons revu notre programme de bonification annuelle.

Celui-ci entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et s'appliquera sur les ventes nettes des produits suivants : AMI, Flex Bleue^{MD} (Plan Express, Plan Flex, Plan PME et programme Association) et Plan Hypothécaire.

Pour connaître tous les détails, nous vous invitons à vous connecter à votre accès sécurisé de l'[Espace conseillers](#) ou à communiquer avec votre directrice régionale.

Nous vous remercions pour votre soutien continu.

Nathalie Lemonde

Directrice régionale des ventes

nathalie.lemonde@qc.croixbleue.ca

[418 569-8364](tel:418-569-8364)

Xenia-Patricia Brito

Représentante interne

xenia-patricia.brito@qc.croixbleue.ca

[514 705-7654](tel:514-705-7654)

Suivez-nous



[Se désabonner](#) [Politique de confidentialité](#)



1981, avenue McGill College, bureau 105, Montréal (Québec) H3A 0H6

^{MD} Les noms et les symboles Croix Bleue, Croix Bleue du Québec, Croix Bleue de l'Ontario et Croix Bleue Vie sont des marques de commerce déposées de l'Association canadienne des Croix Bleue, utilisées sous autorisation par l'Association d'Hospitalisation Canassurance, membre indépendant de l'Association canadienne des Croix Bleue, exerçant ses activités au Québec sous la dénomination Croix Bleue du Québec et en Ontario sous la dénomination Croix Bleue de l'Ontario.

®* Marque déposée de l'Association canadienne des régimes de Croix Bleue, une association de régimes indépendants de Croix Bleue.

®† Marque déposée de Blue Cross Blue Shield Association. Tous droits réservés.